

➤ Permettre l'accueil de nouveaux habitants avec la création d'une nouvelle zone d'habitat

*tout en préservant son cadre de vie résidentiel et son patrimoine bâti et naturel. Zone*

d'habitat avec une typologie de logements :

- diversifiée et moins consommatrice d'espace : habitat résidentiel - habitat intermédiaire (forme urbaine intermédiaire entre la maison individuelle et l'immeuble collectif).
- adaptée aux besoins de la population (personnes âgées, jeunes ménages, familles, etc....).

⇒ A termes environ 130 logements sont envisagés.

- En complément de cette nouvelle zone d'habitat, sera également privilégié l'accueil de constructions nouvelles au sein des espaces résiduels mobilisables recensés au sein du bourg (dents creuses) et la réduction du nombre de logements vacants, soit au final environ 30 logements.